



www.tvnetcitoyenne.com

Communiqué du 27 mai 2016

La TVNet Citoyenne a -t-elle été exclu de la politique de la ville à cause de ses opinions ?

La Tvnet citoyenne, est un média local (Chambéry-Aix les Bains) développant par et pour les citoyens- une Web Tv, depuis juin 2010 (1600 reportages), un journal en ligne (560 articles), une web radio (50 émissions) depuis mai 2014. Nous produisons 40 reportages et articles par mois sur le territoire de Chambéry Métropole-Aix les Bains.

A structure égale, nous sommes une expérience unique en France par le volume d'informations que nous produisons sur notre territoire chaque mois, rapporté aux moyens étiques dont nous disposons.

-fort des centaines de reportages concernant les actualités, sociale, économique, politique et artistique, que nous réalisons **dans les quartiers populaires** (Chambéry le haut-Biollay-Bellevue, Mas Barral, Sierroz Val Fleuri ...) depuis 6 ans,
-fort des stages de web journalisme que nous avons effectués avec le Centre Social des Combes (Chambéry le Haut) depuis des années,
-fort de notre de notre savoir faire en matière d'éducation à l'image et au reportage de proximité, qui nous a valu d'être invité au Congrès National des Centres Sociaux culturels à Lyon en 2013, pour animer un atelier «Créer une Web Tv dans son quartier», preuve, s'il en était, que notre travail au local est connu, nous avons déposé un dossier de subvention à "la politique de la Ville" 2015/2016 en septembre 2015 auprès des services de Chambéry Métropole.

Le dossier de notre média n'a pas été, pour autant, retenu. Ce qui pourrait être admissible en soi.

Mais les raisons invoquées par le service (Politique de la ville-Chambéry métropole) gérant le dossier, et qui nous ont été transmises par téléphone, nous ont choqués.

Il nous a été signifié que notre dossier n'a pas été retenu pour les raisons suivantes ;

-Absence de partenariat avec les acteurs du quartier. ?

-Absence d'ancrage dans les quartiers.?

-Conflit entre notre association et la politique de la ville ??

évoquant explicitement des reportages que nous avons faits le 27 février 2015

"La nouvelle politique de la ville est arrivée...à quand les prochaines émeutes ?"

Reportage historico/humoristico/critique sur la politique de la ville s'appuyant sur les données de la Cour des Comptes .<http://www.dailymotion.com/video/x2ia0pk>

TVNET Citoyenne latvnetcitoyenne@gmail.com tel 06 83 13 82 75

Maison des associations 67 rue St François de Sales 73000 Chambéry

-Un montant trop important (8000€) tout en précisant que ce point était secondaire.

Nous considérons que ces réponses constituent une vraie exclusion sur la base d'un déni de la réalité de notre pratique et de notre présence dans les quartiers et surtout il constitue clairement une exclusion sur la base d'opinions émises par la ligne éditoriale de notre média.

C'est une vraie décision d'exclusion pour délit d'opinion

Nous en avons informé par courrier, Monsieur Dullin, président de Chambéry Métropole, Michel Dantin, Maire de Chambéry et Monsieur Bourida, Vice Président en charge de la politique de la ville, en leur demandant de nous recevoir d'éclaircir ces points.

A ce jour c'est à dire depuis 4 mois, nous n'avons reçu aucune réponse à notre demande de rendez-vous.

Il ne s'agit pas ici que d'une liberté de la presse qui est bafouée mais bel et bien de l'obtention d'une subvention délivrée selon l'opinion que nous émettons, foulant sans vergogne le principe de la liberté d'expression sur le territoire de Chambéry.

Art. 10. -

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi.

Art. 11. -

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, préambule de la constitution du 4 octobre 1958

Cette exclusion, vient compléter l'ostracisme dans lequel nous tient la mairie de Chambéry et Chambéry Métropole, aucune subvention, et ce depuis 6 ans, aucune information sur notre association dans les bulletins municipaux et de l'agglomération, refus de nous prêter un local permanent, depuis 6 ans.

Les conséquences pour notre association peuvent être graves, puisque nous bénéficions du fond d'aide au média de proximité du Ministère de la culture et de la communication, dont nous avons contribué avec nos démarches aux différents ministères, en tant qu'acteur, à son émergence et dont l'un des critères est :

«La diversification des ressources du demandeur et sa capacité à développer un modèle économique soutenable dans la durée».

Nous privant ainsi, peut-être, de notre seule source de financement public. Dors et déjà l'absence de cette ressource fait défaut à notre trésorerie. La Tvnet Citoyenne sans aides financières dans les semaines qui viennent sera contrainte d'arrêter, fin juillet 2016. Un appel citoyen a été lancé pour augmenter le nombre de nos adhérents (30€/an). Nous vous mettons à disposition le courrier envoyé aux élus en janvier 2016, et vous prions de bien vouloir faire savoir auprès de votre public l'information ci-dessus.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information

Bien cordialement

Stéphanie Turpaud
Présidente de la TVNet Citoyenne
www.tvnetcitoyenne.com

PS : En 2015 la Tvnet Citoyenne, en plus des ressources adhérents(-2000€) a reçu une subvention de la MCC/Drac de 15.000€, qui a permis à l'association de créer un poste de rédacteur à plein temps (CAE) et de s'équiper en matériel.

contact :
Olivier BERARDI
06 83 13 82 75

réfèrent
Chambéry métropole, 106, allée des Blachères 73026 Chambéry cedex
Tél. 04 79 96 86 00 Vice Président DRISS BOURIDA, service politique de la ville.